

l'étude préliminaire d'une mesure. C'est à se demander pourquoi nous n'avons pas étudié le projet de loi, à titre préliminaire, au moins une fois lorsqu'il a été présenté en deuxième lecture dans l'autre endroit. Mais nous sommes revenus hier soir à la bonne vieille habitude dont j'ai parlé tout à l'heure et la presse ne manquera pas encore une fois de nous traiter de machine à estampiller parce que nous avons adopté cette mesure en quelques heures.

Dans le peu de temps que nous avons à notre disposition, on nous a dit comment on allait procéder pour restructurer les pêches. On nous a parlé aussi du lien entre ce projet de loi et le rapport du groupe de travail Kirby. On nous a donné un aperçu des initiatives prises par le gouvernement fédéral, des raisons pour lesquelles il avait adopté sa position et de la situation antérieure qui l'avait amené à procéder à la restructuration dont nous discutons actuellement. On nous a également parlé des principes qui ont conduit à la formulation du projet de loi; et si quelques questions restent toujours sans réponse, mes craintes quant à l'avenir de ce secteur d'activité ont été dissipées par la sincérité des témoins qui seront chargés de contrôler le processus de restructuration. S'il existe un moindre motif de croire que cette initiative gouvernementale permettra de relancer ce secteur d'activité, c'est sans doute à cause de la sincérité manifestée par le sous-ministre, M. May, par M. Cliff Kirby, qui a présidé le groupe d'étude, le représentant de Price Waterhouse, M. Hart, et le sous-ministre adjoint, M. McLure. J'espère que les objectifs du gouvernement seront atteints, ces objectifs consistant à trouver une solution juste et durable à la reconstitution de la pêche hauturière, compte tenu du rôle fondamental que joue ce secteur d'activité, et à veiller à ce que la compagnie soit bien administrée et que l'on n'intervienne pas dans son administration. Comme le disait M. Hart aujourd'hui, cela veut dire que les bureaucrates seront tenus à l'écart. Dans ce cas, l'entreprise aura de bonnes chances de succès.

L'une des principales inquiétudes que le projet de loi suscite chez moi, et une inquiétude à laquelle le sénateur Doody a fait allusion et qu'il vaut la peine de répéter, a trait au fait qu'on trouve toujours une excuse pour ne pas recourir aux services du vérificateur général. On a proposé à l'autre endroit que le vérificateur général du Canada puisse, sans restriction, consulter n'importe quand les registres et documents financiers, comptes et tous autres documents afférents aux entreprises dans lesquelles le gouvernement du Canada détient un intérêt de plus de 49 p. 100 qui lui en donne le contrôle. Je ne sais pas ce qu'il est advenu de cette proposition d'amendement à l'autre endroit. J'ai dit que je me sentais rassuré par les témoins à cause de leur sincérité. Je ne puis cependant accepter l'explication qu'on a donnée pour rejeter cet amendement en alléguant qu'il n'était pas conforme à la loi sur l'administration financière; voilà pourquoi nous n'aurons personne pour surveiller ou vérifier le bilan à la fin de l'année. Tout ce que je puis penser à cet égard, c'est que la perspective de respecter quelque loi que ce soit doit provoquer de soudains malaises cardiaques chez les membres du gouvernement actuel. Ce dernier a complètement bafoué la responsabilité qu'a le Parlement d'exiger des comptes. Les exemples en sont innombrables, dont le moindre n'est pas l'absence complète de gestion ordinaire et bien simple touchant l'imputabilité des sociétés de la Couronne. Cela s'applique à n'importe quoi dans n'importe quelle loi—le gou-

vernement ne s'en soucie tout simplement pas. Il est donc très facile de comprendre pourquoi le gouvernement ne permettra pas au vérificateur général d'inspecter les comptes à la fin de l'année. Toutefois, honorables sénateurs, on nous assure que le ministre a accepté de déposer un rapport détaillé chaque année aux deux Chambres. C'était toute une révélation. Le rapport sera donc déposé également au Sénat, ce qui nous donnera l'occasion de l'examiner et de l'étudier. J'espère que le rapport se soldera par un bénéfice.

Je m'inquiète également un peu du fait qu'un projet de loi concernant une industrie aussi diverse et aussi variée ne se concentre que sur un seul de ses aspects. Bien que je comprenne la nécessité d'investir de toute urgence 138 millions de dollars pour restructurer de grandes entreprises, je ne puis qu'espérer que les soucis des deux paliers de gouvernement soient apaisés maintenant que l'on n'a pas oublié l'autre secteur de la pêche côtière. A mon avis, et comme l'a mentionné le sénateur Doody, ces deux secteurs se complètent. Je ne puis trouver de meilleure façon d'exprimer ce point de vue qu'en lisant un passage de la réponse du premier ministre Peckford au rapport de la Commission royale d'enquête sur la pêche côtière dans la province de Terre-Neuve. Ce passage illustrera le rapport étroit existant entre la pêche hauturière et la pêche côtière. Je cite:

Il faut signaler que le mandat de la commission se limitait à la pêche côtière, essentiellement à cause du rôle important que joue ce secteur des pêches dans l'ensemble de notre économie. Il ne s'ensuit nullement que mon gouvernement n'est pas également sensible au rôle particulier que joue la pêche hauturière. En fait, nous avons pris un certain nombre de mesures au cours des derniers mois pour nous attaquer également aux problèmes spécifiques de ce secteur. L'objectif global de notre politique des pêches est axé sur la nécessité de maintenir l'équilibre délicat entre la pêche côtière et la pêche hauturière.

Les constatations de la commission sur le rendement économique des secteurs de la pêche proprement dite et de la transformation des produits de la pêche côtière méritent une attention spéciale de la part des deux niveaux de gouvernement. En fait, la viabilité de la pêche côtière est étroitement liée au processus de délivrance des permis et d'attribution des prises, et il convient de remarquer que les principales recommandations de la commission appuient entièrement la position adoptée par la province en ce qui concerne toute cette question de l'attribution des permis et des prises tant pour la pêche côtière que pour la pêche hauturière.

● (2140)

Le premier ministre de Terre-Neuve poursuit en félicitant la Commission royale sur la pêche côtière mais, dans tous les cas, il insiste sur le lien entre la pêche côtière et la pêche hauturière et sur le fait qu'il est impossible de séparer ces deux activités. Cependant, je me rends compte qu'il est important d'amorcer tout de suite le processus de cette restructuration à cause du fait auquel le sénateur Phillips a fait allusion tout à l'heure, à savoir que tout retard pourrait coûter des millions de dollars en frais d'intérêt.

Cependant, même si deux ou trois ou même dix grandes entreprises sont au bord de la faillite, nous ne devons pas